SECRET

No 12

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

SECRET/55
7 novembre 1955

PARTIES CONTRACTANTES

DEMANDE DE DISPENSE RELATIVE A CERTAINS PRODUITS DU PETROLE, PRESENTEE PAR CEYLAN AU TITRE DE L'ARTICLE XVIII

Exposé soumis à l'appui de cette demande

- 1. L'exposé ci-joint a été soumis par le Gouvernement de Ceylan à l'appui de sa demande de dispense, au titre de l'article XVIII, concernant certains produits du pétrole, dont il a été donné avis dans le document L/379/Add.4. Cet exposé a été établi selon les indications données dans le questionnaire reproduit aux pages 68-70 du Volume II des <u>Instruments de base et documents</u> divers.
- 2. Les parties contractantes sont tenues d'observer le <u>secret</u> le plus absolu au sujet de ce document, dont un seul exemplaire est communiqué à chaque délégation.
- 3. Le texte de l'"Import and Export Control (Continuation) Act" sera communiqué à bref délai aux parties contractantes.

in our li

21.\45.T3.57

CTCL ordervoor!

ACCORD SEVERAL STORY OF STREET ARRIES OF PETROLE ACCORD OF THE COMMERCE ARTICLE STORY ARTICLE ARRESTS OF THE STORY ARTICLES OF THE S

DEMANDE DE DISPENSE PRESENTEE PAR CEYLAN AUX PARTIES CONTRACTANTES

CATEGORIE A: RENSTIGNELENTS CONSIDERES COME INDISPENSABLES POUR QUE LES
PARTIES CONTRACTANTES SOIENT EN LESURE DE PRENDRE UNE DECISION:

a) Description précise de la mesure prise et de sa portée, ainsi que de ses modalités d'application; indication de la disposition de l'Accord général au titre de laquelle une dispense est sollicitée:

L'"Import and Export Control (Continuation Act. N° 27 de 1950)"
prévoit la prorogation pour une nouvelle période de certains règlemznts concernant la défense nationale qui portent contrôle des importations et des exportations.

Aux termes de ces règlements, il est licite de restreindre ou de prohiber par un système de contingents, l'importation de produits spécifiés, en les assujettissant à un régime de licences.

Le Gouvernement, de Ceylan propose de restreindre les importations de certains produits dérivés du pétrole aux quantités marginales qui ne scront pas produites par la raffinerie du pays.

- b) Catégorie et type de marchandises auxquelles se rapporte la mesure en question, y compris le numéro du tarif et la désignation de la marchandise:
 - 313-01 Essences pour moteurs (gazolines et autres huiles légères destinées à des usages similaires), y compris les agents de mélange pour essences
 - 313-01.01 Essences pour moteurs (essence et benzène) en vrac
 - 313-01.02 " " " en bidons
 - 313-01.03 Essences d'aviation
 - 313-02.01 Pétrole lampant, en vrac
 - 313-02.02 " en caisses ou tambours
 - 313-03 Gas-oil, essence diesel et autres huiles lourdes
 - 313-03.01-3 et .99

c) Copie des textes législatifs ou des mesures administratives prises par décret ou arrêté, sur lesquels la mesure se fonde:

Le texte de l'"Imprt & Expert Control (Continuation) Act" est donné en annexa.

- d) <u>Description précise des produits de l'industrie pour la protection ou le développement de laquelle la mesure est envisagée:</u>
 - a) Essence pour moteurs (gazoline)
 - b) Pétrole lampant
 - c) Carburant pour avions à turbine
 - d) Gas-oil
 - e) Carburant pour diesels de marine
 - f) Mazout
 - g) Huiles lourdes
- e) (1) Production nationale: Néant.
 - (2) Importations ventilées par pays d'origine: Voir tableaux annexés.
 - (3) Exportations ventilées par pays de destination: Néant.
- f) (1) Protection douanière ou sutre dont ces marchandises bénéficient:

 Aucune.
 - (2) Nature et étendue de cette protection:

Les droits actuellement appliqués sont purement fiscaux.

- a) Pétrole et benzine: Rs.1.27 le gallon
- b) Pétrole lampant et essences d'aviation
 0.2 1/2 cts le gallon
- (3) <u>Date depuis laquelle ces mesures de protection sont en vigueur:</u>
 La question ne se pose pas.

(4) Conséquences de ces mésures sur l'établissement ou sur le développement de l'industrie:

La question ne se pose pas.

g) Raisons du choix de la mesure projetée, de préférence à d'autres mesures autorisées par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, telles que la protection douanière ou l'octroi de subvention.

La raffinerie ne pourra couvrir qu'une partie des besoins nationaux. Il ne serait donc pas possible dans la pratique de rajuster les besoins à l'importation par le moyen du tarif douanier.

Il n'est pas nécessaire d'octroyer une subvention puisqu'il n'y a pas de perte à compenser.

h) Informations et prévisions relatives au développement futur de l'industrie, y compris, par exemple, les niveaux de production escomptés et la possibilité pour cette industrie de ne plus avoir à dépendre des mesures projetées:

La raffinerie produira en 1966 1.050.000 tonnes qui se ventileront comme suit:

Essences pour moteurs: Pétrole lampant et	165.000	tonnes
essences d'aviation	130.000	11
Gas-oil	72.000	11
Essence diesel	122.000	11.
Mazout	100,000	11
Huiles lourdes	461.000	11
i de som fore	1.050.000	n

La raffinerie envisage de pouvoir se dispenser des mesures de contrôle à l'importation à l'expiration d'un délai de 10 ans.

i) Prix du produit importé et du produit national sur le marché ou les marchés principaux :

Le prix de revient du **produit** à la sortie de la raffinerie ne dépassera pas le prix, au débarquement à Colombo, de produits similaires de qualité comparable en provenance des sources ordinaires d'approvisionnement.

CATEGORIE B: RENSEIGNEFENTS SUPPLEMENTAIRES SE RAPPORTANT A L'INDUSTRIE DONT L'EXTENSION EST ENVISAGEE

o) Nombre et emplacement des entreprises:

Il n'existera qu'une raffinerie qui sera située à proximité de Colombo, principal marché et centre de distribution des produits de cette industrie.

p) Nombre de personnes employées:

Aux stades préalables, la raffinerie emploiera 4.000 personnes; pour les opérations de production proprement dites, elle occupera 370 manoeuvres et 250 travailleurs qualifiés.

್ತು. ಆದ್ರಾಮ್ ಕಟ್ಟಾ ಬಿಂದಾಗಳ ಕಾರ್ಯ ಮಾರ್ಚ್ ಚಿಕ್ಕಿ

At the state of th

r) Montant des capitaux investis:

Ce montant sera de l'ordre de 10 millions de livres.

ESSENCE POUR MOTEURS

Importations ventilées par pays d'origine
(1951 - Juin 1955)
(millions)

	1	951 :	19	52	19	53
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
1000	Gallons	Roupies	Gallons	Roupies	Gallons	Roupies
		•				
Royaume-Uni	-	e. In 🛥 in		_	1,4	0,9
Bahrein	13,2	9,2	19,1	13,5	14,1	9,6
Sarawak		_ :			_	—
Malaisie	0,5	0,6	0,4	0,5	_	<u> </u>
Aden	_		in rain.		-	-
Singapour	-	-	-	_	0,1	0,1
Arabie .	6,7	4,5	15,3	10,7	8,5	5,7
Iran	10,1	8,1	-	_	_	_
Etats-Unis	,	·5				
d'Amérique	-	-	0,8	1,1	0,6	0,8
Sumatra	1,9	1,3	0,9	0,7	_	
Italie		_	1,6	1,1	9,8	6,6
France	-	_			4,3	2,9
Indonésie	_	-	_	_	_	_,-
TOTAL	1 32,4	23,81	38,2 ¹	27,6	38,8	26,6

ESSENCE POUR MOTEURS (suite)

2 7 2 70 80 8	195	54	19	55 (Janvier-Ju	in)		
	Quantité Gallons	Valeur Roupies	Quantité Gallons	Valeur Roupies			
Royaume-Uni	1,5	0,9	_				
Bahrein	11,0	5,8	1,2	0,7			
Sarawak	· 🚅 .		_			8	
Malaisie	-	-	, 	-			
Aden	-	=	0,2	0,2			
Singapour	, 0,1	0,1	=	-		*	
Arabie	6,8	4,0	2,1	1,3			
Iran	-	-	8,5	5,2			
Etats-Unis							
d'Amérique	0,1	0,1	-				
Sumatra	-	-	_	-			
Italie	15,9	9,7	3,7	2,3			•
France	0,6	0,4	-	· _			
Indonésie			0,4	0,2			
TOTAL	36,0 ¹	22,01	16,2 ¹	10,01		а .	1 804

Différence due à l'arrondissement des chiffres.

PETROLE LAMPANT (KEROSENE)

Importations ventilées par pays d'origine

(1951 - Juin 1955) (millions)

	195	51	19	52	1.9	953
	Quantité Gallons	Valeur Roupies	Quantité Gallons	Valeu r Roupies	Quantité Gallons	Valeur Roupies
Aden	_	-	-	. 1000	-	-
Bahrein	7,8	4,8	11,2	6,7	8,9	5,4
Arabie	3,3	2,0	4,5	2,8	4,8	2,8
Iran	5,6	3,2		-		
Singapour et			4.4 8			
Malaisie				····	-	-
France	_		6 a j. 🕳	_	0,9	0,5
Italie		· /	0,7	0,5	1,9	1,1
Etats-Unis						
d'Amérique	-	-	1,3	0,8	2,3	1,4
Autres pays						
d'Amérique		· • •	1,4	0,9	0,9	, 5
Sumatra	1,1	0,7	0,5	0,3	-	, -
TOTAL	17,91	10,65	19,6	12,0	19,7	11,7
						

PETROLE LAMPANT (suite)

. Na 199	. 19	54	19	1955 (Janvier-Juin)				
The state of the s	Quantité Gallons	Valeu r Roupies	Quantité Gallons	Valeur Roupies				
Aden	_	<u>.</u>	1,1	0,6				
Bahrein	4,4	2,6	4,0	2,4				
Arabie	9,2	5,3	1,2	0,7				
Iran	_	~	3,0	1,8				
Singapour et				,				
Malaisie	-	-	0,6	0,3				
France	1,1	0,6	_	_				
Italie	5,1	2,9	2,3	1,7				
Etats-Unis								
d'Amérique Autres pays	1,4	0,8	=	=				
d'Amérique	0,8	0,5	~	-				
Sumatra	-	-		· _				
TOTAL	22,11	<u>1</u> 2,7	12,11	7,61		8		

¹ Différence due à l'arrondissement des chiffres.

ESSENCE POUR MOTEURS D'AVION

Importations ventilées par pays d'origine (1953 - Juin 1955) (millions)

Données non classées séparément avant l'année 1953

		- 19	53	19	54 :	19	955
		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
		Gallons	Roupies	Gallons	Roupies	Gallons	Roupies
							
		.ee					
Singapour		1,8	2,3	1,2	1,5	,6	,7
Bahrein	• ,,		-	,3 ر	,4		 ·
Etats-Unis d'Amérique	* ;	-		1,1	. 1,3	· ,5	1,0
· , ,,,	•			·	e company	· 	`
	LATOT	1,8	2,3	2,6	3,2	1,1	1,7

ESSENCE DIESEL

Importations ventilées par pays d'origine

(1951 - Juin 1955) (millions)

	19	51	1952	1953
•	Quantité Gallons	Valeur. Roupies	Quantité-Valeur Gallons Roupies	Quantité Valeur Gallons Roupies
Bahrein	3,7	2,0	5,3 3,1	4,2 2,5
Nord-Bornéo Britannique	18,6	9,6		the end of
Malaisie Sarawak	1,9 4,1	1,0	19,3 10,9 3,0 1,6	7,2 3,9
Singapour	-	-		19,1 10,3
Arabie Iran	1,3	0,7	5,0 2,8	4,1 2,2
Sumatra	6,6	3,5	-	_
Italie		-	- ,	0,9 0,5
Indonésie	-	-	e (1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	- ::::::::::::::::::::::::::::::::::::
- TOTAL	36,31	19,1 ¹	32,6 18,4	35,6 ¹ 19,4

ESSENCE DIESEL (suite)

	1	954		1955 (Jänvier-Juin)					
	Quantité Gallons	Valeur Roupie	5	Quantité Gallo <u>ns</u>	Valeu Roupi	r es		20.0	
Bahrein Nord-Bornéo	6,6	3,5		0,5	0,3				
Britannique		-			• • •	i sa			
Malaisie	-	-	*	•••	-				
Sarawak	_			-					
Singapour	17,5	9,2		17,0	9,4				
Arabie	6,5	3,1		4,5	2,2				
Iran	-	-		3,1	1,8				
Sumatra	-			-	· -	8.7			
Italie	1,3	0,7		-	-	. 2			
Indonésie	2,3	1,2	•	•••		٠,			
TOTAL	34,2	17,71		25,1	13,7	:			

Différence due à l'arrondissement des chiffres

MAZOUT
Importations ventilées par pays d'origine
(1951 - Juin 1955)
(millions)

2 W	19		. Negeria e i i		1952		953
Support your architecture feature of a freehold particular agent, come a con-	Quantité			Quantit		Quantité	Valeur
and the same of the	Gallons	Roupies	V 10	Gallons	Roupies	Gallons	Roupies
Royaume-Uni	6,2	2,7		25,1	14,3	11,8	6,2
Antilles		· · ·		8	* * * * * *	E. .	11 <u>0</u> - 1
anglaises	-	•		7,4	4,4	2,8 🔙	1,2
Aden	_	400		-	, y, * * _		-1
'Malaisie'	8,9	3,8	. 4	9,2	. 5,6	· · · · ·	i 🛨 ii a
Singapour	-	-		-		6,3	3,4
Sarawak	-	·	1200001	1,9	0,8		
Nord Bornéo	11,5	4,5	1.	-	1	r _a nder 1 44 e	
Bahrein	19,8	6,5		32,1	12,5	28,8	11,9
Irak	_	-	•••	2,5	1,8	44,7	22,8
Iran	52,8	21,4	45			. =	÷.
Italie "	3,7	1,5	***	8,2	··· 5 , 0	· = ,	A
France	-	-		5,2	3,1	~ -	-
· · · Sumatra	11,5	4,8		9,5	4,2	in T	-
Pays-Bas	-	_		2,8	1,7	-	-
Arabie	14,3	5,9		12,9	7,6	11,9	4,4
Autres pays			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			-	
TOTAL	128,7	50,9 ^{1.}		116,91	61,1	106,31	49,9

MAZOUT (suite)

	1954]	1955 (Jan	vier-Juin	ier-Juin)		
	Quantité Gallons	Valeur Roupies		Quantité Gallons	Valeur Roupie		to Made att.		
Royaume-Uni Antilles	9,7	_4 , 9	- E	-					
anglaises	3,7	1,5	*** × **						
Aden	-	٠,=		2,5	1,1,2				
Malaisie		1-1-		-		* ************************************	1.0		
Singapour	4,5	2,2	B14				* 1 mm 150m 2		
Sarawak	-	-	11/6	-	· • • •		. v., T. 4)		
Nord Bornéo		: -					in the second		
Bahrein Irak	19,8	6,2		6,6 2,9			T. 24		
Iran			•	34 , 0	14,1	· parkir m	All a full a		
Italie	30,9	15,2	lef M	17,0	8,2				
France	7,1	3,6		3	-		r . Ing' May 's Gall's'		
Sumatra	-	- ,	• G 5 J. P.	4	, Jugar,	And Into	twi, 🚜 marki		
Pays-Bas Arabi e	9,9	3,2		9,6	3,2				
Autres pays	2,2	0,9		-		0 00 12000000			
TOTAL	87.7	37.7		72,6	31,1				

Différence due à l'arrondissement des chiffres Source: Statistiques douanières de Ceylan.

GAS-OIL

Importations ventilées par pays d'origine
(1951 - Juin 1955)
(millions)

* .	1951			19	52	1953	
	Quantité	Valeur		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	Gallons	Roupies		Gallons	Roupies	Gallons	Roupies
Bahrein	1,3	0,8		2,3	1,3	0,7	0,4
Lalaisie	-	-			-	0,2	0,1
Singapour	-			-	-	2,2	1,3
Arabie	0,6	0,3		2,6	1,6	3,2	1,8
France	-	-		0,7	0,4	0,5	0,3
Sumatra	-	-		1,1	0,6	-	_
Italie	_	-		-		3,1	1,8
Indonésie	_	-		-	-	_	
Iran	1,6	0,9		_	-	-	-
Autres pays	1,0	0,6		-	-	-	-
TOTAL	4,5	2,6		6,7	3,81	10,01	5,7

GAS-OIL (suite)

	19	954		55 (Janvi	er-Juin)				
	Quantité Gallons	Valeur Roupies	Quantité Gallons	Valeur Roupies					
Bahrein	2,2	1,2	0,4	0,3					
Malaisie	-	-	-						
Singapour	0,3	0,1	0,9	0,5					
Arabie	3,3	1,9	_	_					
France	0,2	0,1	•••	_					
Sumatra	_	_	_	-					
Italie	1,7	0,9	0,4	0,3					
Indonésie	0,4	0,2	0,3	0,2					
Iran	-	-	0,7	0,4					
Autres pays	_	_	_	*					
TOTAL	8,1	4,5	2,81	1,61	+ v				

Différence due à l'arrondissement des chiffres Source: Statistiques douanières de Ceylan.